

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa séance du 26 février 2021, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2020, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé son rapport le 26 février 2021, et le Conseil fédéral a approuvé le *Rapport financier* le 12 mars 2021.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le *Rapport financier* pour 2020;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Romeo Lacher, président du Conseil d'administration de Julius Baer Groupe SA et de la Banque Julius Baer & Cie SA, et Christoph Mäder, président d'économiesuisse, membres du Conseil de banque pour le reste de la période administrative 2020-2024;
5. d'élire KPMG SA organe de révision pour la période administrative 2021-2022.

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2020
Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)	20 869,6
– attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	– 7 907,4
= Résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	12 962,2
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	83 982,4
= Bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)	96 944,6
– versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	– 1,5
– distribution à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN) ¹	– 6 000,0
= Report aux comptes annuels 2021 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	90 943,1

1 Convention du 29 janvier 2021 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.